

Adaptations et calendrier

Modifications de la grille horaire

Renforcement du domaine médias, informatique et technologies de l'information et de la communication (MITIC) :

- Introduction d'une leçon MITIC en 8H, compensée par la réduction d'une leçon de français, à partir d'août 2019 ;
- Passage de 0,5 à 1 leçon entière de MITIC en 9H ; à partir d'août 2019 ;
- Ajout d'une leçon MITIC en 10H, à partir d'août 2020, et en 11H, à partir d'août 2021.

Renforcement des arts visuels :

- Passage de 1,5 leçon à 2 leçons entières en 9H, à partir d'août 2019.

Renforcement de la préparation aux différentes filières du secondaire 2 :

- Ajout d'une leçon d'approfondissements et prolongements individuels (API) en français, en allemand ou en mathématiques, selon les choix et les priorités des élèves, en 9H (à partir d'août 2019), en 10H ou en 11H (à partir d'août 2020), ouverte aux élèves des sections p, m et g ;
- Conversion de la leçon de renforcement qui existe en 10H et en 11H pour les élèves des sections m et g en leçon API supplémentaire, à partir d'août 2020.

Renforcement des possibilités d'enseignement facultatif :

- Passage à 2 leçons pouvant être suivies en enseignement facultatif en 3H et 4H, à 3 leçons en 5H et 6H, à partir d'août 2019 ;
- Possibilité d'offrir une discipline « au choix de l'école » en 3H, 4H, 5H et 6H, à partir d'août 2019.

Des formations continues MITIC et API pour les enseignants seront mises sur pied, en collaboration avec la HEP-BEJUNE.

Évaluation et communication avec les parents

Réduction du nombre de rapports formels d'évaluation :

- Cycles 1 et 2 : premier rapport en fin de 4H, puis un rapport chaque fois en fin de 6H, 7H et 8H, à partir d'août 2019 ;
- Cycle 3 : annualisation des rapports d'évaluation, maintien de la possibilité de monter de niveau en cours d'année dans les disciplines enseignées par niveaux, maintien de la deuxième condition pour les changements de section, à partir d'août 2020 pour la 9H, d'août 2021 pour la 10H et d'août 2022 pour la 11H.

Les modalités de transition vers le secondaire 2 et le monde du travail feront l'objet de discussions supplémentaires avec les parties intéressées.

Renforcement des entretiens avec les parents :

- Entretien obligatoire en milieu de chaque année scolaire, à partir d'août 2019 ;
- Utilisation d'une fiche cantonale d'entretien harmonisée, à partir d'août 2019.

Devoirs à domicile : réduction du volume maximal de devoirs

- 3H et 4H : 30 minutes par semaine, à partir d'août 2019 ;
- 5H à 8H: 30 à 45 minutes par semaine, à partir d'août 2019 ;
- 9H à 11H: 90 minutes par semaine, à partir d'août 2019.

